

## AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
---------------------------------

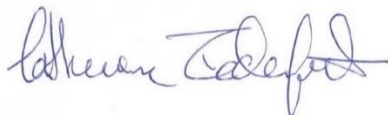
Je soussignée, donne avis à tous les citoyens que le Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 7 décembre 2021 à 20h15, étudiera une demande de remblai dans la zone IDR-3, située au 201, rue Principale afin de niveler le terrain avec ceux des voisins.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- Les travaux de remblai sur une superficie de plus de 300 mètres carrés à l'intérieur d'un îlot déstructuré conformément à l'article 54 du *Règlement de Zonage 2015-259*.
- Le remblaiement du terrain, d'une superficie de 0,8 hectare conformément au *Règlement 2015-264 relatif aux usages conditionnels*.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 23 novembre 2021.



---

Catherine Rochefort, urbaniste  
Directrice générale et secrétaire-trésorière